

RAPPORT DE LA

tenue à Rome, Italie
29 septembre - 3 octobre 1975

**DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ FAO
DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN**



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Ont déjà été publiés les rapports ci-après des sessions du Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin:

Première session	Rome, Italie	12-16 avril 1955	(Rapport N° 1955/9)
Deuxième session	Bloudan, Syrie	14-17 août 1955	(Rapport N° 1955/17)
Troisième session	Téhéran, Iran	8-12 juillet 1956	(Rapport N° 1956/17)
Quatrième session	Tanger, Maroc	25-29 juin 1957	(Rapport N° 1957/15)
Cinquième session	Rome, Italie	16-21 juin 1958	(Rapport N° 1958/11)
Sixième session	Rome, Italie	29 juin - 4 juillet 1959	(Rapport N° 1959/7)
Septième session	Addis-Abéba, Ethiopie	16-19 avril 1962	(Rapport N° PL/1962/5)
Huitième session	Rome, Italie	6-9 mai 1963	(Rapport N° PL/1963/4)
Neuvième session	Rome, Italie	29 juin - 3 juillet 1964	(Rapport N° PL/1964/4)
Dixième session	Rome, Italie	6-9 juin 1966	(Rapport N° PL/1966/M/5)
Onzième session	Rome, Italie	25-28 septembre 1967	(Rapport N° PL/1967/M/5)
Douzième session	Rome, Italie	7-11 octobre 1968	(Rapport N° PL/1968/M/5)
Treizième session	Rome, Italie	6-10 octobre 1969	(Rapport N° PL/1969/M/5)
Quatorzième session	Rome, Italie	12-16 octobre 1970	(Rapport N° AGP/1970/M/6)
Quinzième session	Rome, Italie	20-24 septembre 1971	(Rapport N° AGP/1971/M/4)
Seizième session	Rome, Italie	23-27 octobre 1972	(Rapport N° AGP/1972/M/7)
Dix-septième session	Rome, Italie	1-5 octobre 1973	(Rapport N° AGP/1973/M/9)
Dix-huitième session	Rome, Italie	4-8 novembre 1974	(Rapport N° AGP/1974/M/6)

RAPPORT DE LA DIX-NEUVIEME SESSION DU COMITE FAO
DE LA LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERIN

Tenue à
Rome, Italie
29 septembre - 3 octobre 1975

Division de la production végétale et de la protection des plantes
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Rome, 1975

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, seule détentrice des droits. Adresser une demande motivée au Directeur de la Division des publications, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, en indiquant les passages ou illustrations en cause.

© FAO 1975

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1
Bureau	2
Remerciements	2
PARTICIPANTS	3
Délégués des Etats Membres de la FAO	3
Observateurs	6
Fonctionnaires de la FAO	7
Consultant	7
ORDRE DU JOUR	8
RESUME DES DEBATS	9
Situation acridienne de novembre 1974 à septembre 1975	9
Caractéristiques générales	9
Asie du Sud-Ouest	9
Proche-Orient	10
Afrique de l'Est	10
Afrique du Nord-Ouest	11
Afrique de l'Ouest	12
Prévisions	13
Traitements entrepris par diverses organisations nationales et régionales	14
Retour offensif du criquet pèlerin dans la zone indo-pakistanaise en 1973-74	14
Application des satellites pour l'amélioration des techniques de surveillance antiacridienne	15
Source de financement	16
Budget et dépenses	16
Rapport d'activités concernant le projet de formation - INT/71/030	17
Examen à "mi-terme" du projet de formation INT/71/030	18
Rapport sur l'état d'avancement du projet FAO/SIDA	19
Rapport sur l'état d'avancement du projet FAO/DANIDA	20
Fonds de dépôt international 9161 pour la lutte contre le criquet pèlerin	21
Rapport financier	21
Budget annuel pour 1976	21
Contributions	21
Situation des diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin.	22
Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest	22
Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient	22
Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de son aire de répartition en Asie du Sud-Ouest	23
Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA).	23
Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)	24
Assistance aux organisations antiacridiennes	24
Fonctionnaires Régionaux	24
Domaine d'activité du DLCC et autres problèmes en matière de protection des plantes	25
Observations générales	25
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	25
ANNEXES	
I - Mesures antiacridiennes prises par les divers pays et organisations régionales (d'octobre 1974 à septembre 1975)	26
II - Précisions sur les différentes bourses d'études	28

	<u>Page</u>
III - Liste des documents publiés ayant trait aux activités du projet FAO/SIDA	31
IV - Fonds de dépôt international 9161 - Lutte internationale contre le criquet pèlerin - Etat des comptes au 31 décembre 1974	32
V - Fonds de dépôt international 9161 - Lutte contre le criquet pèlerin - Budget annuel à partir du 1er juillet 1971	33
VI - Fonds de dépôt international 9161 - Lutte contre le criquet pèlerin - Contribution à recouvrer au 30 septembre 1975	34
VII - Liste des documents de travail	35

INTRODUCTION

A sa dix-huitième session, tenue à Rome du 4 au 8 novembre 1974, le Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin avait recommandé que sa session suivante soit convoquée en octobre 1975 par le Directeur Général. Il a invité les gouvernements des pays ci-après à se faire représenter par des délégués à la dix-neuvième session :

Afghanistan
Algérie
République arabe d'Egypte
Bahrein
Cameroun
République centrafricaine
Tchad
Dahomey
Ethiopie
France
Ghana
Guinée
Inde
Iran
Irak
Israël
Côte d'Ivoire
Jordanie
Kenya
Koweït
Liban
République arabe de Libye
Mali
Mauritanie
Maroc

Niger
Nigeria
Oman
Pakistan
Portugal
Qatar
Arabie saoudite
Sénégal
Sierra Leone
République démocratique Somalie
Espagne
Soudan
République arabe de Syrie
Tanzanie
Togo
Tunisie
Turquie
Ouganda
Emirats arabes unis
Royaume-Uni
Etats-Unis d'Amérique
Haute-Volta
République arabe du Yémen
République démocratique populaire du Yémen

Il a invité également l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA), l'Organisation internationale du Criquet Migrateur Africain (OICMA), l'Organisation Commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV), la ligue des Etats arabes et l'Organisation arabe pour le développement agricole à se faire représenter par des observateurs. En plus, il a invité le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à être représenté en raison de l'intérêt qu'il a toujours manifesté pour le programme criquet pèlerin.

La session a été ouverte par M. D.F.R. Bommer, Sous-Directeur Général, Département de l'Agriculture, qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et a brièvement donné un aperçu des sujets devant être discutés et des actions qui ont été prises par la FAO conformément aux recommandations de la dernière session. M. Bommer a fait ressortir que la FAO a suivi en permanence la situation acridienne dans toutes les zones et a gardé les gouvernements membres informés de ses développements. Il a vivement apprécié l'action rapide prise par les pays situés le long des côtes de la Mer rouge et du Golfe d'Aden, qui a permis d'écarter tout risque d'extension des pullulations de sauterelles à d'autres zones. Il a signalé les récents développements en matière de télédétection et indiqué que l'on se propose d'utiliser les images transmises par satellites pour les futures activités de prospection du criquet pèlerin. Il a souhaité que les recommandations faites à cet égard la semaine précédente par le groupe d'experts soient considérées favorablement par le Comité. M. Bommer

a également relevé que le DLCC remplissait depuis vingt ans un rôle utile et constructif en encourageant et en coordonnant l'action internationale contre le criquet pèlerin, grâce à quoi aucune invasion grave ne s'était produite durant les treize dernières années. Il a cependant averti les membres que l'absence prolongée d'acridiens amènera sans doute d'aucuns à relâcher la surveillance, alors qu'il faut non seulement maintenir en place les dispositifs actuels de lutte contre le criquet pèlerin mais encore les renforcer afin d'écartier plus sûrement la menace que représente ce fléau ailé.

Bureau

Le Comité a élu à l'unanimité :

Président : M. Saïd Zitoune, Algérie

Vice-Président : M. S.N. Banerjee, Inde

Membres du Comité de rédaction : Les délégués de l'Algérie, de l'Egypte, du Mali, du Pakistan et de la Somalie, et le Secrétariat de la FAO.

MM. J. Roy, J.S. Gill, H. Huque, A. Khasawneh, R.D. MacCuaig, N. Mahjoub, S.S. Pruthi et Melle C. Hemsted ont rempli les fonctions de secrétaires techniques et M. Gurdas Singh celles de consultant.

Remerciements

A la fin de la session, les membres du Comité ont exprimé au Président leur vive gratitude pour la courtoisie et le tact dont il a fait preuve dans la conduite des débats. Ils ont également remercié le Secrétariat de la FAO qui a pourvu avec efficacité au bon déroulement de la session. A son tour le Président a remercié de leur collaboration les membres du Comité et le Secrétariat de la FAO.

PARTICIPANTS

Ont participé à la session et aux débats résumés dans le présent rapport les délégués des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, les observateurs d'organismes spécialisés et les membres du Secrétariat de la FAO ci-après :

Délégués des Etats Membres de la FAOAlgérie

Saïd Zitoune
 Directeur Général de l'Institut National de Protection des Végétaux
 12, Avenue Pasteur
 El-Harrach
 Algiers

République arabe d'Egypte

Mohamed Fahmy Leheta
 Senior Researcher
 Plant Protection Research Institute
 Ministry of Agriculture
 Cairo.

Cameroun

Elisa Payang Paggouo
 Délégué Départemental Agri-M.D.
 Délégation Départementale d'Agriculture du Rayo Daway
 Yagoua

France

Jean Touzeau
 Ingénieur en chef d'agronomie
 Ministère de l'Agriculture
 78 rue de Varenne
 75007 Paris

Claude Mack
 Ingénieur en chef de l'agriculture outre-mer
 Ministère de l'Agriculture
 78 rue de Varenne
 75007 Paris

Inde

S.N. Banerjee
 Plant Protection Adviser to the Government of India
 and Director Locust Control
 Room 409 - Wing B
 Shastri Bhavan
 New Delhi

Iran

Azim Zomorodi
Directeur Général de l'Organisation de la protection des plantes et quarantaine
Ministère de l'Agriculture et des ressources naturelles
Téhéran

Irak

Abdul Abbass Hantosh Al-Jabiry
Agricultural Engineer
Plant Pest Control Department
Baghdad

Jordanie

Shaher Bak
First Secretary
Jordan Embassy
Via Guido d'Arezzo 5
Rome

Kenya

R.A. Riyamy
Senior Assistant Secretary
Ministry of Agriculture
P.O. Box 30028
Nairobi

République arabe de Libye

Ali Khaled
Chief, Plant Protection Section
Ministry of Agriculture and Agrarian Reform
Tripoli

Ali Mohamed Margani
Locust Control Officer
Plant Production Department
Ministry of Agriculture
Tripoli

Mali

Moussa Sissoko
Direction Générale Agriculture
Bamako

Maroc

Abdelaziz Arifi
Chef de la Division des Contrôles Techniques
D.R.A.
Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire
Rabat

Niger

Cisse Mandou
Chef de la Protection des Végétaux
Niamey

Pakistan

Farid Uddin Ahmad
Plant Protection Adviser and Director
Department of Plant Protection
Government of Pakistan
Malir Halt
Karachi 27

Arabie Saoudite

Salem Bamifleh Hadramy
Director General
Agricultural and Locust Research Station
Agricultural Research Centre
Jeddah

Ashour Yagoob
Reporting and Forecasting Director
Locust Research Station
Agricultural Research Centre
Jeddah

République démocratique Somalie

Hersi Bulhan Farah
Director, Department of Plant Protection and Locust Control
Ministry of Agriculture
Mogadiscio

Kamil Jama Musa
Head, Locust Control Service
Ministry of Agriculture
Mogadiscio

Espagne

Faustino de Andrés Cantero
Ingeniero Agrónomo del Servicio de Defensa contra Plagas e Inspección
Fitopatológica
Ministerio de Agricultura
Madrid

Soudan

Abdel Moneim Hassan Mohamed Karrar
Entomologist
Locust Control Section
Plant Protection Department
P.O. Box 14
Khartoum North

Tunisie

Chedly Bouraoui
Ingénieur au Ministère de l'Agriculture
Tunis

Turquie

Ismail Senturk
 Director General of the Plant Protection Department
 Turkish Ministry of Food, Agriculture and Livestock
 Ankara

Royaume-Uni

Cliff Ashall
 Assistant Director
 Centre for Overseas Pest Research
 Ministry of Overseas Development
 College House, Wrights Lane
 London W8 5SJ

Jeremy Roffey
 Head, Desert Locust Information Section
 Centre for Overseas Pest Research
 Ministry of Overseas Development
 College House, Wrights Lane
 London W8 5SJ

Etats-Unis d'Amerique

Joseph W. Gentry
 Assistant to the Deputy Administrator
 Plant Protection and Quarantine Programs
 Animal and Plant Health Inspection Service
 Washington D.C.

ObservateursOrganisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est Africain (OLCP-EA)

Adefris Bellehu
 Director, DLCO-EA
 P.O. Box 4255
 Addis Ababa, Ethiopia

Organisation internationale contre le criquet migrateur africain (OICMA)

Gana Diagne,
 Director, OICMA
 B.P. 136
 Bamako, Mali

Organisation Commune de Lutte Antiacridienne et de Lutte Antiaviaire (OCLALAV)

Abdallahi Ould Mohammed Sidia
 Directeur général, OCLALAV
 B.P. 1066
 Dakar, Senegal

Fonctionnaires de la FAO

Jean Roy
Fonctionnaire principal
Groupe de lutte et des opérations d'urgence antiacridiennes
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Jarnail S. Gill
Fonctionnaire agricole (criquet pèlerin)
Groupe de lutte et des opérations d'urgence antiacridiennes
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Clara Hemsted
Fonctionnaire agricole (criquet pèlerin)
Groupe de lutte et des opérations d'urgence antiacridiennes
Service de la protection des végétaux
Division de la production végétale et de la protection des plantes
FAO, Rome, Italie

Heshamul Huque
Project Manager - INT/71/030
c/o UNDP
P.O. Box 1555
Téhéran, Iran

A. Khasawneh
Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne
P.O. Box 327
Jeddah
Arabie saoudite

R.D. MacCuaig
FAO Insecticide Expert
FAO/SIDA Locust Project
c/o UNDP
P.O. Box 5580
Addis Ababa, Ethiopia

N. Mahjoub
Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne
c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

S.S. Pruthi
Fonctionnaire régional FAO pour la lutte antiacridienne
c/o PNUD
B.P. 1555
Téhéran, Iran

Consultant

Gurdas Singh
V + P.O. Wadala (Garden Colony)
via Jullundur
Punjab, Inde

Interprètes

Mrs. F. Lamon
Mrs. I. Randone
Mrs. D. Waudby
Mrs. L. Zuckermann

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session (10h)
2. Election du Président et du Vice-Président
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Election du Comité de rédaction
5. Situation acridienne en 1974/75 et prévisions
6. Mesures anti-acridiennes prises par les divers pays et organisations régionales (de novembre 1974 à septembre 1975)
7. Rapport sur l'étude du nouveau cycle d'invasion, en 1973/74, du criquet pèlerin (Schistocerca Gregaria Forsk) ainsi que sur les effets des opérations de lutte entreprises par des organisations nationales et internationales
8. Etude du rapport de la Consultation des Experts sur l'Application des Satellites pour Amélioration des Techniques de Surveillance et Contrôle Acridiens
9. Rapport d'activités concernant le projet de formation pour la lutte contre les ennemis des cultures, et en particulier la lutte et la recherche anti-acridienne
10. Rapport d'activités concernant les projets FAO/SIDA et FAO/DANIDA
11. Fonds fiduciaire 9161 - contributions et dépenses
12. Situation de diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin
 - (a) Asie du Sud-Ouest
 - (b) Proche-Orient
 - (c) Afrique de l'Est
 - (d) Afrique du Nord-Ouest
 - (e) Afrique de l'Ouest
13. Questions diverses
14. Date et lieu de la prochaine session
15. Adoption du rapport

RESUME DES DEBATS

La situation acridienne de novembre 1974 à septembre 1975

1. Le Comité a été saisi d'un bref exposé sur la situation acridienne, préparé par le Secrétariat de la FAO. Cet exposé a été mis à jour à l'aide des renseignements supplémentaires fournis par les délégués et les observateurs.

Caractéristiques générales

2. Au cours de la période considérée, on a observé en Arabie saoudite et au Soudan une forte poussée de l'activité acridienne. En novembre/décembre 1974 et janvier/février 1975, on a constaté la présence, sur de vastes étendues de plusieurs essaims, de groupes de jeunes ailés et de nombreuses bandes. Les conditions de reproduction étaient particulièrement favorables et une situation dangereuse se serait présentée si des traitements immédiats et efficaces n'avaient été appliqués par l'organisation nationale antiacridienne. En Algérie, en Libye, au Mali, en Mauritanie, au Niger et dans la République démocratique populaire du Yémen également, les criquets se sont constitués en populations importantes, nécessitant des interventions. Des essaims ont envahi le Maroc en décembre 1974 mais des traitements aériens et terrestres rapidement appliqués ont permis de combattre efficacement les populations grégaires, qui se sont néanmoins maintenues sur place pendant plusieurs semaines. Il y a eu une reproduction sur une petite échelle dans les régions de reproduction estivale du Pakistan et celle-ci a été tout de suite combattue.

Asie du Sud-Ouest

3. On n'a pas constaté la présence de criquets en Afghanistan au cours de la période considérée, si ce n'est que l'équipe de prospection spéciale a trouvé un ailé mâle solitaire à Dast-e-Shahidan le 1er juin.

4. Dans certaines régions de l'Iran, notamment dans celles de Bandar Abbas et de Jiroft, on a constaté la présence d'un petit nombre d'ailés épars (24 en octobre, 27 en novembre et 21 en décembre) d'octobre 1974 à juin 1975. On a également signalé la présence dans ces mêmes régions, en mai 1975, de quelques larves des quatrième et cinquième stades. Ensuite, l'activité acridienne a été nulle.

5. Les régions désertiques de l'Inde qui constituent une des aires de reproduction estivale ont été quasiment indemnes de toute activité acridienne jusqu'en février 1975. On a signalé en mars et avril la présence de quelques ailés épars, signes possibles d'une migration d'ouest en est, mais le nombre des criquets n'a pas augmenté dans des proportions notables jusqu'en juillet; les populations les plus importantes qui avaient été signalées étaient de 300 ailés par kilomètre carré dans le district de Jaisalmer et de 225 par kilomètre carré dans ceux de Churu et de Jodhpur. Des pluies relativement abondantes sont tombées dans le district de Rajasthan pendant la saison de reproduction de mousson, ce qui a produit des conditions écologiques très favorables, puis une augmentation des populations acridiennes. En septembre 1975, un essaim mature a été observé à Tanot dans le district de Jaisalmer en Inde.

6. En octobre et novembre 1974, et de janvier à juillet 1975, on a signalé la présence au Pakistan d'ailés solitaires épars mais répandus sur de larges zones dans les régions de Bahawalpur, Lasbella, Kulanch, Mekran et Dasht Valley. Des traitements ont été effectués en juin et en juillet contre des ailés nouvellement éclos et contre plusieurs bandes. A la suite des pluies abondantes tombées sur les régions désertiques, la situation était très favorable à la reproduction et une augmentation des populations acridiennes a été observée en août et, en septembre, un essaim mature a été observé dans le district Sukkar.

7. Quelques criquets dispersés ont été observés en novembre 1974 dans le sud-est de la République Arabe d'Egypte (région de Shelaton), tandis que le reste du pays a été déclaré exempt de toute activité acridienne durant la période considérée.

8. En Arabie saoudite, le nord de la Tihama a reçu de bonnes pluies en octobre-novembre, tandis que le sud est resté relativement sec. Durant le mois de novembre, la situation acridienne a subitement évolué dans la région comprise entre Mastura et Rabigh (Tihama septentrionale), où un essaim mature mesurant environ 96 km² a été observé le 5 novembre, tandis qu'un autre essaim rose se dirigeant vers le nord a été aperçu le même jour près de Rabigh. Etant donné les conditions écologiques favorables, les essaims matures ont commencé à pondre, et de nombreuses bandes se sont formées durant le mois de décembre. Des traitements ont été immédiatement organisés contre les larves et les essaims. Toutefois comme il y a eu un certain regroupement des ressoapés, une reproduction sporadique s'est poursuivie en janvier et février 1975. Sous la pression constante de traitements bien organisés, la population acridienne a diminué en mars, et seuls des individus épars ont été observés dans cette zone par la suite.

9. Dans les autres parties de l'Arabie saoudite, des criquets épars ont continué à être observés jusqu'en juillet 1975. En août, quelques groupes de criquets ont été observés dans la Tihama septentrionale, à 100 km au nord de Djeddah, et des traitements ont été entrepris contre ces concentrations.

10. En République démocratique populaire du Yémen, des bandes en marche et des ailes matures ont été observés sur une superficie de 600 km² dans les oueds Sofra, Rumh, Markha et Diysur. Des criquets adultes ont été aussi signalés à Shuqra et Ahwar, dans la zone côtière orientale. En octobre la situation acridienne s'est aggravée dans l'oued Hadramouth, où des traitements ont été entrepris contre des larves et des ailes. Ces traitements se sont poursuivis en novembre et décembre. Quelques criquets solitaires ont été signalés en janvier, février, mars et avril 1975 dans la zone côtière occidentale de la République démocratique populaire du Yémen. En mai, 39 criquets solitaires ont été découverts le long de la zone côtière occidentale. Quelques larves ont aussi été signalées en juin, en juillet et au début d'août dans l'oued Mayfah.

11. En République arabe du Yémen, un essaim mature a été observé le 18 août 1974 dans l'oued Habil, région où de jeunes ailes et des bandes ont été signalés combattus en septembre. Quelques ailes épars et des populations peu denses de larves du cinquième stade ont été repérés en octobre au nord et au sud de Hodeidah. En novembre, des populations peu denses de criquets solitaires ont continué à être signalées dans l'oued Habil, à Harad et à Beitul Faqieh; trois criquets solitaires seulement ont été découverts dans la Tihama yéménite en décembre. Il n'y a pas eu d'évolution sensible de la population acridienne à partir de janvier 1975.

12. Dans les Emirats arabes unis, les aires de reproduction acridienne importantes ont été prospectées par une mission antiacridienne pakistanaise entre février et juin 1975 et aucune activité acridienne n'a été enregistrée par les équipes de prospection.

13. Les autres pays de la région ont été déclarés exempts d'activité acridienne durant la période considérée.

Afrique de l'Est

14. En général, l'activité acridienne est restée faible dans la région, sauf dans certaines parties du Soudan. En Somalie, d'importantes concentrations de criquets ont été signalées dans la plaine de Geriad et à Humbeis en juillet, mais leur nombre a diminué vers la fin de septembre. Des ailes solitaires épars ont été observés d'octobre à décembre dans le nord de la Somalie, entre Silil et Bosasso. Durant la période janvier-mars, des solitaires demeuraient présents sur la côte septentrionale mais on n'y signalait pas de larves. Quelques ailes solitaires jaunes, dont les spécimens femelles n'étaient pas fécondés, ont été capturés à Salil. Ces populations de criquets solitaires sont restées présentes dans la région pendant toute la période avril-juin 1975. En Ethiopie des criquets dispersés ont été observés près des côtes de la mer Rouge. Ces populations sont demeurées présentes jusqu'en décembre, spécialement dans la zone qui s'étend des plaines d'Akbanazaf à l'oued Adirbarbo; quelques

concentrations ont aussi été confirmées le long des oueds qui se jettent dans la mer Rouge. En décembre, l'invasion s'est dirigée plus au nord, entre Mersa Gulab et l'oued Korara à la frontière soudanaise. L'activité acridienne est demeurée faible de janvier à septembre 1975. Des ailés solitaires ont été signalés en octobre dans les zones côtières du territoire de Djibouti. Des populations peu denses, variant de 10 à 200 adultes par hectare, ont été observées dans les plaines de Hanle. Quelques criquets solitaires ont été observés dans la région de Yoboki et à l'est du lac Abbe en novembre; au nord du golfe de Tadjourah en avril; dans la plaine de Gobald et sur les côtes septentrionales du Golfe de Tadjourah en juin. Le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie sont demeurés indemnes de toute activité acridienne.

15. Au Soudan, des groupes d'ailés prématures ont été signalés en septembre-octobre à raison de 3 000 à 42 000 individus par hectare dans le delta du Gash (province de Kassala) sur une superficie de 8 000 hectares. Il y avait aussi des ailés matures et immatures à Sinkat, à Haiya, dans le delta du Gash, et sur les collines bordant la mer Rouge. Quatre essaims d'ailés immatures ont été signalés en novembre dans la région de Sinkiat. La superficie infestée totale a été estimée à 155 km². Des groupes importants de criquets et des bandes ont aussi été signalés en octobre le long de la rive occidentale de l'Atbara et au voisinage du Nil dans la région d'El Hassaneya, sur une superficie de 163 km², à raison de 30 000 ailés à l'hectare.

16. Durant la période décembre 1974-mars 1975, dans l'aire de reproduction hiverno-printanière du littoral de la mer Rouge, l'infestation, comportant des groupes importants d'ailés immatures et matures, était confinée au secteur méridional de la côte, surtout au delta du Tokar. De petites "poches" de larves et de jeunes ailés ont aussi été découvertes dans la zone côtière, à la frontière soudano-éthiopienne. Grâce aux opérations de lutte entreprises dans ces zones, très peu de criquets ont été aperçus dans l'aire normale de reproduction estivale durant les mois de juin, juillet et août 1975. Aucun autre criquet n'a été signalé dans toute l'aire de reproduction estivale. Des traitements ont été effectués de septembre à mars, au sol et par pulvérisations aériennes, avec 2132 kg d'HCH en poudre, 2034 litres d'HCH liquide, 8772 litres de malathion, 227 litres de dieldrine et 122160 kg d'appâts empoisonnés.

Afrique du Nord-Ouest

17. En Algérie, de nombreux criquets solitaires ont été observés en octobre dans certains oueds du sud du Sahara, partiellement recouverts de *Schouwia* vert. A la mi-octobre, 5 accouplements ont été observés en deux endroits (oued Djouden et oued Agdem), tandis qu'une population peu dense de jeunes larves vertes a été signalée sur une superficie de 100 hectares environ dans l'oued Ichhed. En novembre 1974, les conditions étaient dans l'ensemble défavorables à la reproduction, sauf dans l'oued Ed-Daoura et en quelques autres endroits où il avait plu. La reproduction a continué dans le sud du Sahara et un accroissement des populations d'ailés a été constaté à la suite de l'arrivée de criquets venant des zones de reproduction de l'Adrar des Iforas, du Tamesna et de la vallée du Tilemsi. Les populations acridiennes ont diminué en décembre, probablement par suite du dessèchement de la végétation dans cette zone. La situation est restée calme jusqu'à mars 1975, période à laquelle trois ailés ont été observés à la frontière algéro-mauritanienne, dans la région de Chegga. D'abondantes chutes de pluie intéressant la partie occidentale de la région ont été enregistrées durant le mois d'avril, notamment dans la vallée de l'oued Sacoura où elles ont provoqué d'importantes crues. Des pluies assez abondantes sont tombées sur le Sahara central et méridional durant le mois de mai, entraînant des crues puis des conditions favorables à la reproduction dans certains oueds de la région du Hoggar (oued Abezou, oued Iriane). En juillet des traitements à l'appât empoisonné ont été effectués dans la région d'In-Ecker sur un millier d'hectares contre des bandes composées de larves des derniers stades; des ailés, apparus au moment des traitements, ont été également combattus. Depuis lors, seuls quelques solitaires ont été observés au Sahara méridional (oued In Ouzal) néanmoins, les conditions écologiques restent favorables dans certains oueds de la région.

18. En Libye, aucune activité acridienne n'a été signalée en octobre et novembre 1974, probablement à cause des conditions écologiques défavorables. Le 10 novembre, trois criquets ont été capturés dans la région de Nalout et de Rhibet. Ces criquets provenaient sans doute des zones voisines, car les conditions écologiques n'étaient pas favorables à la reproduction dans la région. Outre une petite population acridienne solitaire, observée le 24 mars 1975 dans l'oued Sofggin à l'est de Hamadah-Al Hamra, d'autres populations ont par la suite été

rencontrées au cours des prospections dans les oueds Beni-Walid, Mizda et El-Ajal (15.6.75) Zamzam (22.6.75) Sukna (15.9.75); elles ont fait l'objet de traitements aux appâts empoisonnés à l'HCH.

19. Le Maroc est resté exempt de toute activité acridienne jusqu'au 14 novembre 1974. Durant la deuxième moitié de novembre, un essaim a atteint le sud du Maroc. Un deuxième essaim, qui s'est scindé en cinq petits essaims, a été signalé dans la même zone en décembre. Des traitements ont été réalisés en novembre et décembre sur une superficie totale de 3 000 ha. Des averses éparses se sont abattues en décembre sur le sud du Maroc, mais les conditions dans l'ensemble restées peu favorables à la reproduction. Cependant au cours de la dernière prospection, réalisée du 23 mars au 3 avril 1975, trois solitaires ont été capturés entre Maader Anziz et Maader Telmaout. Des traitements ont aussi été effectués en juillet sur 1000 hectares contre des concentrations d'acridiens.

20. La Tunisie a été déclarée exempte de toute activité acridienne.

Afrique de l'Ouest (OCLALAV)

21. Durant le premier semestre 1975 la situation a été calme, les conditions écologiques étant défavorables.

22. Durant la saison de mousson 1974 (juin à octobre) les conditions écologiques ont été très favorables dans l'ensemble du Sahel et une reproduction étendue mais non dense de solitaires s'en est suivie.

23. En septembre, à la suite de descentes rapides du Front intertropical (FIT) accompagné de fronts froids sur le Sahara occidental, apparaissent de fortes densités d'ailés matures dans le sud-ouest mauritanien. Elles donnent d'importantes reproductions à Eguent, Boutilimit et Latfatar. Des populations grégaires avaient été signalées en novembre au Niger et au Mali et en décembre on constatait que plusieurs essaims s'étaient formés. Au total, une zone infestée de 27 000 ha. a été traitée dans l'Adrar des Iforas (Mali) et au Tamesna (Niger).

24. Au Sahara occidental, au contraire, les conditions écologiques ont été dans l'ensemble défavorables durant les trois derniers mois de 1974. Un seul vol a été observé le 13 novembre à Tickla et un autre le 16 à Ausert (Sahara espagnol).

25. Durant les 4 premiers mois de 1975, la situation acridienne est demeurée calme en Afrique de l'Ouest. En mai, des pluies précoces importantes ont intéressé l'ensemble de l'Adrar des Iforas et ses bordures et une population diffuse d'ailés solitaires a été observée. En juillet, 480 ha de forte densité ont été traités dans ces régions. Par la suite, les conditions écologiques ont été défavorables et en août la végétation était en grande partie sèche.

26. Dans l'ensemble du Sahel la saison de mousson 1975 a amené des pluies importantes, rendant les conditions écologiques très favorables à la reproduction. Des reproductions d'ailés en faible densité ont été notées dans toutes les régions prospectées. A partir du 10 août, une population d'ailés en densité de 40 à 400/ha a été signalée sur un million d'hectares en Mauritanie de l'ouest, dans les régions d'Aleg et de Mondjeria. Des densités analogues ont été signalées fin avril à Eguent. Fin septembre, une signalisation de jeunes ailés et de larves a été faite dans la région de Boutilimit. 7000 ha sont actuellement en cours de traitement. (Densité observée: 20 000 larves/ha.) Des traitements ont été effectués contre des populations d'ailés et de larves au Mali, au Niger et en Mauritanie durant les mois d'octobre et de décembre 1974 sur 360300 ha.

27. Des pluies importantes et des crues d'oueds ont également eu lieu dans le Sahara occidental, en particulier dans le relief de l'Adrar Mauritanien et le sud du Sahara espagnol, donnant des conditions favorables à de nouvelles reproductions. La prospection de ces régions est en cours. La situation risque d'être très grave si de nouvelles pluies surviennent en octobre.

Prévisions

28. Dans le sud-ouest de l'Asie, un assez grand nombre d'ailés de la nouvelle génération et des concentrations de larves à différents stades ont été observés au Pakistan en juin et juillet dans les régions de Lasbella et de Kulanch et dans la vallée du Dasht; des opérations de lutte ont été entreprises. Des populations acridiennes étaient également présentes en Inde dans les aires de reproduction estivale. Des pluies bien distribuées et étendues y ont créé des conditions favorables à la reproduction, de sorte qu'une génération comprenant au moins deux essaims a déjà été produite. Tout porte à croire que, durant les mois à venir, ces populations émigreront vers les zones de reproduction hiverno-printanières du Pakistan et de l'Iran et il sera nécessaire d'exercer une vigilance constante, spécialement dans les zones qui pourraient recevoir des pluies en hiver et au printemps.

29. A la suite des bonnes pluies d'octobre et de novembre 1974, la situation acridienne s'est faite menaçante dans le nord de la Tihama (Arabie saoudite); des pontes ont eu lieu sur une grande superficie et des traitements ont été entrepris contre des essaims, de jeunes ailés et de nombreuses bandes larvaires durant la période novembre 1974-mars 1975. Par la suite, l'activité acridienne en Arabie saoudite a sensiblement diminué, bien que des groupes et des ailés solitaires aient continué d'être signalés dans la Tihama jusqu'en août 1975. Sur les plaines côtières de la République du Soudan, des pontes ont commencé en octobre-novembre 1974 et des traitements ont continué à être exécutés contre des essaims et des bandes larvaires jusqu'en février 1975, ce qui a permis de rétablir la situation en mars. Par la suite, seules des populations peu denses d'ailés solitaires ont été signalées dans le delta du Tokar, jusqu'en mai 1975. Des populations de criquets épars ont continué à être signalées dans la République démocratique populaire du Yémen et dans la République arabe du Yémen.

30. En raison de la redistribution saisonnière des populations dans les zones côtières de la mer Rouge et du Golfe d'Aden, il faut continuer à surveiller attentivement ces zones, surtout durant la prochaine saison de reproduction hiverno-printanière où de nouvelles augmentations des populations sont probables. Il faudrait aussi tenir prêtes des ressources suffisantes pour exécuter les traitements qui pourraient devenir nécessaires sur les plaines côtières de la mer Rouge, durant la période hiver-printemps de 1975/76.

31. En Afrique de l'Est, des prospections fréquentes devraient se poursuivre également dans la partie septentrionale de la Côte de la Somalie, en Ethiopie et dans le territoire de Djibouti, pour détecter les migrations et les reproductions. On s'attend à voir croître les populations de criquets pèlerins dans l'aire de reproduction estivale de la région, par suite des pluies abondantes qui y sont tombées. Des moyens de lutte suffisants devraient aussi être entretenus en vue d'opérations rapides de destruction des criquets.

32. En Afrique de l'Ouest, des criquets épars ont été signalés en Algérie, au Mali, au Maroc, en Mauritanie et au Sahara espagnol. Etant donné les conditions écologiques favorables, ces populations vont probablement augmenter et se diriger vers le nord durant les prochains mois et se multiplier encore. Il faudra donc exercer une surveillance constante sur les aires de reproduction potentielle dans cette région et prendre garde spécialement aux reproductions qui pourraient avoir lieu à l'automne et durant les mois d'hiver-printemps, en particulier dans le nord de la Mauritanie, au Sahara espagnol, dans le sud du Maroc et dans le sud de l'Algérie.

33. Le Comité a estimé que, par suite des pluies qui se sont abattues sur la plupart des zones de reproduction dans plusieurs pays situés dans l'aire d'invasion du criquet pèlerin, il existe des conditions écologiques favorables à la reproduction durant le mois qui vient. D'autre part, il existe dans presque toutes les régions des populations acridiennes pouvant aller des individus épars aux essaims. S'il devait pleuvoir encore, en particulier durant la période hiver/printemps de 1975-76, tout porte à croire qu'une situation alarmante viendrait à se créer. Devant cette perspective, le Comité a recommandé que toutes les organisations anti-acridiennes nationales et régionales exercent une surveillance rigoureuse sur les zones de leur compétence respective et tiennent prêtes des ressources suffisantes pour faire face à toute éventualité.

34. Le Comité a estimé que, dans les futurs résumés sur la situation du criquet pèlerin, il conviendrait de mentionner tous les facteurs météorologiques et écologiques qui influent normalement sur la multiplication des criquets et sur le déplacement des populations. Cela aiderait à mieux comprendre la démécologie du criquet.

Traitements entrepris par diverses organisations nationales et régionales

35. Les criquets se sont reproduits en Algérie, en Libye, au Mali, en Mauritanie, au Maroc, au Niger, au Pakistan, dans la République démocratique populaire du Yémen, en Arabie saoudite et au Soudan, où des traitements ont dû être effectués. Au total, une superficie infestée de 2799,3 km² a été traitée avec 20 295 litres d'insecticides liquides, 72 047 kgs. de HCH en poudre et 255 860 kgs d'appâts au HCH. L'annexe I donne des détails à ce sujet.

Retour offensif du criquet pèlerin dans la zone indo-pakistanaise en 1973-74

36. Le Comité a noté avec satisfaction qu'à la suite de la déclaration faite à sa dix-huitième session (paragraphe 45 du rapport), on avait entrepris une étude sur le retour offensif du criquet pèlerin dans la zone indo-pakistanaise en 1973-74 et sur l'effet des traitements réalisés, et qu'il existait maintenant un rapport à ce sujet.

37. Une large bande de l'aire de reproduction estivale, de part et d'autre de la frontière indo-pakistanaise, qui avait été presque exempte de toute activité acridienne appréciable pendant plusieurs mois jusqu'en mai 1973, est devenue, durant les cinq mois suivants, le théâtre d'une activité acridienne intense, avec apparition d'un certain nombre d'essaims et de bandes larvaires. Cette situation a pu être attribuée aux conditions écologiques favorables créées par les pluies abondantes de juillet et août 1973 et à la présence dans cette zone d'une population acridienne assez importante qui a pu en profiter pour se multiplier rapidement.

38. Le Comité a noté que toutes les conditions d'une recrudescence durable des infestations, qui auraient gagné en intensité et en extension grâce aux conditions écologiques favorables dans les zones complémentaires, se trouvaient réunies en l'occurrence. Si la situation a pu être contrôlée - exception faite pour quelques rescapés qui se sont reproduits par la suite dans les zones de reproduction d'hiver-printemps au Pakistan - c'est grâce aux vastes opérations de lutte entreprises tant en Inde qu'au Pakistan. Malgré les traitements énergiques exécutés dans cette zone, quelques essaims se sont échappés et se sont dirigés vers l'est au début de juin, pour se concentrer dans les zones de reproduction estivale indiennes. Grâce aux bonnes pluies, une importante reproduction a eu lieu sur une vaste superficie. Les traitements exécutés sans délai ont permis de combattre avec succès toutes les infestations et il n'y a eu pratiquement aucun rescapé, si bien que les aires de reproduction d'hiver-printemps n'ont accueilli aucune population acridienne appréciable au moment de la migration normale vers l'ouest après la reproduction estivale.

39. Le Comité a réitéré ses conclusions antérieures (paragraphe 43 du rapport de la dix-huitième session) selon lesquelles il serait imprudent de négliger les populations éparses, spécialement dans les zones à précipitations abondantes, car ces populations pourraient atteindre rapidement des effectifs importants et risquent de donner naissance à un nouveau cycle d'invasion au cours de la ou des deux générations suivantes. D'autre part, le Comité est convenu que les opérations de lutte jouaient un rôle important dans la régression des infestations aux stades initiaux et il a recommandé la poursuite de la politique préventive actuelle de prospection et de lutte antiacridienne.

40. Le Comité a pris acte avec satisfaction de l'étude exécutée par M.M.V. Venkatesh et il a exprimé l'espoir que des études analogues seraient réalisées dans d'autres zones, quand l'occasion s'en présentera.

Application des satellites pour l'amélioration des techniques de surveillance antiacridienne

41. Le Comité a étudié le rapport de la Consultation d'experts sur l'application des satellites pour l'amélioration des techniques de surveillance et de contrôle acridiens, qui s'est réunie à Rome les 25 et 26 septembre, et a approuvé ses recommandations, dont on trouvera le détail aux paragraphes suivants (paragraphes 42 à 49).

42. Le criquet pèlerin se reproduit à la faveur des pluies saisonnières dans une vaste bande de terres arides et semi-arides de l'Afrique occidentale et orientale, du Proche-Orient et de l'Asie du sud-ouest. A l'heure actuelle, les organisations anti-acridiennes ne sont pas en mesure de prospecter à fond et rapidement les aires de reproduction avec les techniques traditionnelles, ce qui retarde souvent le démarrage des traitements visant à combattre les populations acridiennes dès le moment où elles commencent à augmenter. Le criquet pèlerin continue donc à faire peser une menace constante sur l'agriculture de quelque 55 territoires. Le projet vise à mettre sur pied un programme international de coopération, d'abord sur une base pilote, pour utiliser les satellites en vue d'obtenir rapidement des renseignements complets et détaillés sur les sites potentiellement favorables à la reproduction du criquet pèlerin.

43. Compte tenu des objectifs définis au paragraphe 41, on se propose d'utiliser dans un premier temps les satellites pour:

- (a) Obtenir des renseignements sur la présence d'eau d'inondation, distinguer les zones humides des zones sèches et, en particulier, détecter la présence de végétation éphémère et, dans la mesure du possible, déterminer l'état de la végétation éventuelle (par exemple, verdoyante, en train de se dessécher ou sèche);
- (b) obtenir les informations visées en (a) le plus fréquemment possible, au moins à quinze jours d'intervalle environ dans les zones de reproduction estivale et à des intervalles un peu plus longs dans les zones de reproduction d'hiver/printemps.
- (c) diffuser ces informations sous une forme qui permette de diriger les équipes opérant sur le terrain vers les zones de reproduction potentielle.

44. Le Comité a noté avec intérêt que les essais effectués précédemment à l'aide des données fournies par les satellites existants avaient montré qu'il existait une possibilité raisonnable de fournir les informations mentionnées au paragraphe 42 ci-dessus, que ces informations pourraient conduire à la localisation des aires de reproduction potentielle du criquet pèlerin et que le moment est incontestablement venu de développer l'expérimentation sur le terrain et de promouvoir l'utilisation des données fournies par satellites pour dépister et surveiller les zones potentiellement favorables aux reproductions des populations acridiennes. Ce faisant, il faudra veiller à ne choisir que des zones de reproduction potentielles, pour des observations limitées, ces activités devant être développées durant les phases II et III du projet si les premiers résultats (Phase I) sont encourageants. La phase II pourrait couvrir l'ensemble de l'Afrique du Nord-Ouest et la Phase III l'Afrique ainsi que le Proche et le Moyen-Orient.

45. Compte tenu de ces objectifs, le Comité a recommandé ce qui suit:

(i) Images fournies par satellites

les images servant à l'interprétation des données doivent être de deux types, recueillies par balayage successif:

- (a) de satellites météorologiques de type NOAA et satellites analogues
- (b) de satellites de ressources terrestres de type LANDSAT sur les zones ainsi localisées pour obtenir la confirmation de conditions favorables aux reproductions du criquet pèlerin.

(ii) Interprétation des données

Des dispositions seront prises pour rassembler les images fournies par satellites, les faire interpréter au siège de la FAO à Rome par l'unité de télédétection et les transmettre aux équipes terrestres dans la zone choisie pour les expériences. De plus l'unité de télédétection recevra des informations sur les zones humides et la végétation observée sur le terrain par les équipes de prospection.

(iii) Zone des opérations

Il est suggéré de choisir comme terrain principal d'expérience, durant la période fev.-juin 1976, une zone située dans la région du Hoggar (centre-sud de l'Algérie), approximativement entre les latitudes 21-28° nord et les longitudes 1-7° est, c'est-à-dire une zone de 800 x 700 km environ. Cette zone a été choisie parce que les criquets s'y reproduisent très fréquemment, même durant les périodes de rémission et aussi parce qu'elle se trouve desservie par la station régionale de réception LANDSAT, de Telespazio (Italie). D'après les données historiques, le criquet pèlerin se reproduit entre mars et juin dans cette zone, qui est régulièrement prospectée par les équipes terrestres algériennes.

(iv) Observations témoins au sol

Des prospections spéciales seront organisées dans la zone des opérations choisies, pour faire des observations au sol en vue de recueillir des données sur les précipitations, les zones inondées, l'humidité du sol, le couvert végétal et autres facteurs écologiques et de les comparer avec les images fournies par satellite.

(v) Siège et gestion du projet

Les services du Siège de la FAO à Rome seront chargés de passer des accords avec les divers organismes participants, de choisir les images à utiliser, de les interpréter, d'organiser des enquêtes pour recueillir des données témoins au sol et les mettre en corrélation avec les images obtenues par satellites, et enfin de communiquer les résultats aux organisations antiacridiennes intéressées.

Source de financement

46. Les Commissions de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest et au Proche-Orient ont accepté de fournir 10 000 dollars chacune et il est fort probable qu'un montant analogue sera alloué par la Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans son aire de répartition en Asie du sud-ouest, à sa prochaine session qui doit se tenir en décembre 1975. On espère pouvoir disposer de 30 000 dollars au minimum à la fin de 1975 pour exécuter ces essais.

Budget et dépenses

47. Consultants	\$ 9,000
Voyages	3,000
Location d'avion	2,000
Equipement	3,000
Coût des images, de leur interprétation et de l'analyse par ordinateur	8,000
Déplacements des équipes terrestres, y compris les indemnités de subsistance	5,000
Carburants et lubrifiants et divers	
	<u>\$ 30,000</u>

Si nécessaire la FAO pourra effectuer des virements d'un poste à l'autre, dans les limites du budget de 30,000 dollars.

48. Il est entendu que des moyens de transport terrestre et un avion de prospection seront assurés par le Gouvernement algérien, qui fournira aussi des prospecteurs, des chauffeurs et tout autre personnel indispensable. Comme la zone choisie pour les expériences est régulièrement parcourue par les équipes de prospection terrestre du Gouvernement algérien, la prospection spéciale n'occasionnera en soi aucune dépense supplémentaire pour celui-ci. La FAO versera des indemnités de subsistance au personnel algérien et prendra aussi à sa charge le coût des carburants et lubrifiants, ainsi que l'entretien quotidien des véhicules.

49. Le Comité a exprimé l'espoir qu'un rapport sur les conclusions qui se dégageront de la Phase I lui sera soumis à sa prochaine session, en automne 1976.

Rapport d'activités concernant le projet de formation - INT/71/030

50. Un rapport intérimaire sur les activités de formation conduites depuis la précédente session (octobre 1974) a été soumis au Comité; en voici un résumé:

(1) Cours de formation collective

(a) Cours sur l'utilisation et l'entretien du matériel radio : Ce cours s'est tenu à Beyrouth du 24 octobre 1974 au 23 janvier 1975 et a réuni vingt-cinq participants, provenant de vingt pays. La formation a compris l'installation, le fonctionnement, l'entretien et la réparation des émetteurs et récepteurs radio déjà utilisés par les services de lutte contre le criquet pèlerin. Pour satisfaire les besoins linguistiques des participants venus de différents pays, les cours ont été donnés en arabe, anglais et français, et une large place a été faite au travail pratique.

(b) Cours en langue arabe pour la formation à la lutte contre les ennemis des cultures et plus spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien : Il s'agissait du premier cours en arabe et le troisième de la série organisée dans le cadre du projet de formation à la lutte contre les ennemis des cultures en général, et plus spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien. Il s'est tenu à Djeddah, Arabie saoudite, du 1er février au 5 mars 1975 et a réuni trente-sept participants, provenant de onze pays. Le cours a dispensé une formation en matière de protection générale des cultures, avec mention spéciale de la lutte antiacridienne, portant sur une vaste gamme de sujets: taxonomie des insectes, distribution des ravageurs selon les zones de végétation au Proche-Orient, conceptions modernes de la lutte aménagée contre les ravageurs, principes de l'évaluation des pertes infligées aux cultures selon les types de dommages causés par les insectes, techniques de recherche appliquée, météorologie et prospections de ravageurs migrants et lutte contre ces ravageurs (avec mention spéciale du criquet pèlerin), techniques d'élevage d'ennemis des insectes et de parasites et de prédateurs, méthodes intégrées de lutte contre les ravageurs et leurs applications pratiques, certains problèmes de la région, méthodes de prospection et échantillonnage des populations d'ennemis des cultures, sélection et emploi d'insecticides avec mention des tendances modernes dans leur application et de leurs effets sur l'environnement, contrôle phytosanitaire, matériel de lutte, ravageurs du cotonnier, ravageurs des produits entreposés, aspects généraux du traitement par pulvérisations aériennes, vertébrés nuisibles à l'agriculture, campagnes conduites sur une grande échelle et leurs aspects économiques. Les cours ont été donnés par vingt spécialistes et agents exécutifs de l'Arabie saoudite, de la FAO, ainsi que d'autres pays; ils ont fait quarante-six exposés, qui ont été complétés par la projection de vingt-et-un films et de nombreuses diapositives, et diverses démonstrations pratiques. Des tournées sur le terrain ont été organisées à des fins de démonstration du matériel de lutte et de visites à la station de recherches acridiennes.

(c) Cours en langue française pour la formation à la lutte contre les ennemis des cultures en général, et plus spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien : Le cours s'est tenu à Dakar, Sénégal, du 17 février au 21 mars 1975. Trente-quatre participants provenant de onze pays et deux organisations régionales (OCLALAV et OICMA) ont participé au stage. Les questions techniques ont été présentées, selon les mêmes lignes que dans le stage de langue arabe mentionné plus haut, par vingt-sept enseignants, qui ont fait quarante-neuf exposés; treize visites de laboratoires et de stations de recherche sur le terrain ont été organisées.

(d) Formation aux techniques de prospection et de pulvérisation aérienne utilisées dans la lutte contre les ennemis des cultures, avec mention spéciale du criquet pèlerin : Nairobi, Kenya, 1er - 30 avril 1975. Ce cours avait pour objet d'initier les spécialistes de la protection des plantes, les pilotes et les mécaniciens aux plus récentes techniques de traitement par pulvérisations aériennes, en insistant plus particulièrement sur la lutte contre le criquet pèlerin et les ennemis des cultures. Il était bilingue (anglais et français) et trente participants, provenant de quatorze pays/organisations (Algérie, Egypte, Inde, Iran, Irak, Jordanie, Pakistan, Soudan, Tanzanie, Tunisie, OLCP-EA, OCLALAV, OICMA et IRLCO) y ont assisté. Chaque pilote stagiaire a reçu une instruction en vol et effectué huit sorties d'une durée de cinquante minutes. La formation dispensée au sol a consisté en un enseignement théorique, des travaux en atelier et des visites sur le terrain, et au total cent quatre heures lui ont été consacrées. Huit documentaires techniques ont été projetés et treize publications ont été distribuées aux stagiaires.

(ii) Bourses d'étude

Douze boursiers sont en train de préparer - ou sur le point d'être admis à préparer, un PhD, 8 un M.Sc. et 1 un B.Sc. Les bourses d'études ont été presque toutes attribuées. Etant donné la situation budgétaire très serrée, il ne sera pas possible d'accorder de nouvelles bourses d'études au moins jusqu'en 1976, époque où la situation sera reconsidérée dans son ensemble. L'Annexe II fournit des précisions sur les bourses déjà octroyées.

Examen à "mi-terme" du projet de formation INT/71/030

51. Le Comité a examiné le rapport sur l'étude réalisée à "mi-terme" du projet conjointement par le PNUD et la FAO, en vue de déterminer dans quelle mesure les objectifs du projet ont été atteints et d'identifier les facteurs qui auraient pu faciliter ou entraver la réalisation des objectifs immédiats et ultimes du projet.

52. Tout en reconnaissant l'utilité de la lutte contre les ennemis des cultures en général et le besoin de protéger convenablement les cultures dans les pays en voie de développement, le Comité a souligné que, bien que de grosses infestations de criquet pèlerin aient été combattues avec un succès considérable, ce ravageur continue à opposer un obstacle redoutable à la réalisation des objectifs de la production agricole, d'où la nécessité de maintenir une vigilance constante et de continuer à combattre sans relâche les infestations à leurs stades initiaux.

53. Le Comité a examiné les diverses conclusions et recommandations figurant dans le rapport relatif à l'étude à "mi-terme" et il a fait les observations suivantes :

(a) Tout en reconnaissant qu'il faut examiner les besoins futurs des différents pays en matière de personnel pour la lutte contre les ennemis des cultures, en vue de mettre sur pied des programmes de formation à l'échelon national, sous-régional et régional, le Comité est d'avis que la plupart des pays en voie de développement auraient du mal à évaluer de façon réaliste leurs besoins futurs en personnel, à cause du manque de planification préalable et des modifications de leurs priorités dans le secteur agricole par rapport aux autres programmes de développement. Le Comité a toutefois recommandé que les Etats Membres s'efforcent d'examiner leurs besoins futurs, comme l'a déjà demandé le Directeur du projet, de manière qu'un programme de formation valable puisse être élaboré au terme du projet INT/71/030.

(b) Comme il est recommandé dans le rapport sus-mentionné, le Comité est d'avis qu'il faut :

- poursuivre le projet jusqu'à la fin de la période envisagée à l'origine et mettre davantage l'accent sur les méthodes de communication y compris la préparation de matériel de vulgarisation, dans le programme de tous les prochains cours;
- réduire autant que possible le nombre des conférenciers invités et insister davantage sur les travaux pratiques et sur les problèmes régionaux importants en matière de lutte contre les ravageurs;
- choisir les stagiaires avec plus de soin, de manière qu'ils puissent tirer pleinement profit de la formation reçue et transmettre à leurs collègues les connaissances acquises lorsqu'ils retournent dans leurs pays respectifs.

(c) Le Comité a noté que le Directeur du projet avait déjà entrepris les démarches nécessaires pour mettre en oeuvre quelques unes des recommandations précitées.

54. Le Comité a noté avec un profond regret que les représentants des Etats Membres qui financent 70 pour cent des dépenses du projet n'aient pas été invités à participer à cette étude à "mi-terme" et il a estimé qu'ils devraient participer à tout examen futur éventuel, pour assurer une évaluation plus valable et objective des activités et des besoins futurs. Le Comité a également demandé à ce que son regret soit exprimé au PNUD.

55. Le Comité a noté avec satisfaction les efforts déployés par le personnel du projet pour réaliser à temps cette série d'activités de formation complexes et multiformes et il a recommandé que la formation à tous les niveaux, qui répond à un besoin continu des pays en voie de développement, soit poursuivie.

56. Le Comité a appris avec intérêt qu'à la suite des recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation, des dispositions étaient prises pour estimer les besoins futurs des pays en voie de développement en matière de protection des plantes et les possibilités de financement par des contributions de pays donateurs. La FAO va convoquer prochainement des réunions auxquelles participeront initialement de hauts fonctionnaires des services de l'agriculture, de la production végétale et de la protection des plantes, et, ultérieurement, les ministres compétents. Sur la base des recommandations de ces réunions, les arrangements nécessaires seront pris pour continuer à donner une formation correspondant aux besoins des pays en voie de développement.

Rapport sur l'état d'avancement du projet FAO/SIDA

57. Les travaux intéressant la plupart des activités mentionnées lors de la dix-huitième session du CLCP se sont poursuivis. En plus d'un élevage de criquets pèlerins, les laboratoires du Siège de l'OLCP-EA à Addis Ababa entretiennent également un élevage du criquet migrateur africain, puisqu'il existe certaines différences importantes d'une espèce à l'autre du point de vue de la sensibilité aux insecticides. Les tests sont effectués de diverses manières; par application de microgouttes pour déterminer la toxicité de contact, utilisée principalement comme épreuve de triage rapide; application en pulvérisations pour déterminer la toxicité par contact de formulations effectivement utilisées à cet effet; pulvérisations sur la végétation pour déterminer la toxicité après ingestion au bout de délais variables. Enfin, on pourrait mélanger les insecticides à du son et nourrir les larves pour évaluer l'efficacité de ce mélange pour des appâts.

58. Aucun insecticide n'a donné de résultats plus prometteurs que le chlorpyrifos et le cyanophos en tant que poisons par contact direct ou le phoxim pour l'appâtage comme mentionné à la dix-huitième session du Comité de lutte contre le criquet pèlerin (Rapport, para. 52-58). Les tests au fondaren, au GS 25087 et au P 2188 effectués contre des larves du cinquième stade ont donné des DL-50 de 13,5, 19,1 et 15 µg/g respectivement, tandis que dans l'utilisation contre des adultes, le GS 25087 a donné une DL-50 inférieure à 10 et le P 2188 inférieure à 5 µg/g. Ces expériences et d'autres se poursuivent.

59. Le triazophos (Hostathion) est un insecticide utilisé aux Etats-Unis pour la lutte contre les sauterelles. Une étude effectuée sur le criquet pèlerin a montré que la DL-50 est trop élevée pour justifier la poursuite de travaux. Ainsi, par exemple, la DL-50 est d'environ 100 µg/g pour les larves du cinquième stade. Cependant, comme l'indiquait le fabricant du produit, il est clairement apparu que le triazophos est beaucoup plus toxique pour le criquet migrateur que pour le criquet pèlerin. On a entrepris des études plus détaillées, y compris des expériences avec Locusta. Elles ont confirmé les conclusions du fabricant, à savoir que Locusta est extrêmement sensible au Triazophos, et que le point d'application joue un rôle important du point de vue toxicité. Les extrêmes de toxicité ont été observés, d'une part avec des larves du cinquième stade de S. gregaria, sur lesquelles une dose de 100 µg/g, appliquée sur l'abdomen, a tué moins de la moitié, et, d'autre part, avec des larves de L. migratoria dont 80 pour cent ont été tuées par une dose de 5 µg/g appliquée sur le cou. Ces expériences illustrent la nécessité de procéder aux tests de laboratoire dans des conditions aussi proches que possible de celles du milieu naturel. D'autres essais sont en cours.

60. On a effectué des essais sur le terrain en pulvérisant un certain nombre d'insecticides sur des buissons d'Acacia et sur les broussailles voisines en attachant des chèvres aux buissons de telle sorte qu'elles doivent l'alimenter avec la végétation ainsi traitée. On a expérimenté, avec du phénitrothion comme critère de référence, du cyanophos, du chlorpyrifos du beniocarb et du carbofuran. La dose de phénitrothion nécessaire pour tuer les criquets adultes est d'environ 400-600 g/ha, ce qui devrait conduire à un niveau de contamination de 62-92 mg/kg sur des ramilles d'Acacia; dix fois ce niveau correspondrait donc à l'intervalle 600-900 mg/kg. Les estimations des niveaux de contamination ont donné des chiffres situés entre 580 et 1600 mg/kg. Dans trois expériences distinctes utilisant sept chèvres, toute réduction de l'activité de la cholinestérase qui a pu être observée a été très faible. Ces résultats sont en contraste absolu avec ceux donnés par le carbofuran.

61. On trouvera en annexe III une liste complète des communications acceptées aux fins de publication et des rapports ayant trait aux activités du projet.

62. Des expériences conduites dans le cadre du projet sur les animaux domestiques ont indiqué que la pulvérisation à la dérive telle qu'elle est pratiquée dans la lutte antiacridienne ne risquait guère de provoquer l'absorption par les animaux d'une quantité supérieure à 1,4 mg/kg d'ingrédients actifs pour chaque application de 100 g/ha d'insecticide. En vue de la toxicité élevée de la dieldrine et du HCH sur les criquets et d'après les résultats obtenus jusque présent, le Comité recommande que l'on continue à utiliser la dieldrine et le HCH dans les opérations antiacridiennes tant que l'on n'aura pas trouvé d'autres insecticides aussi efficaces et économiques. Cependant le Comité a souligné la nécessité de prendre toutes les précautions nécessaires dans la manutention et l'application de ces insecticides.

63. Le Comité remercie l'Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA) de l'aide qu'elle a constamment fournie aux activités quotidiennes du projet. Il note que le projet SIDA entrepris en 1971 doit se poursuivre sans changement jusqu'en octobre 1976, puis avec une participation plus restreinte de la FAO en 1977 et 1978. Etant donné l'importance de ce travail, le Comité recommande que l'on envisage de reconduire le projet sous une forme ou sous une autre. Les délégués ont exprimé leur vive satisfaction pour le travail réalisé au titre du projet, et se sont félicités de ce qu'il ait permis de former un personnel local capable de poursuivre l'action à l'avenir avec l'équipement existant.

Rapport sur l'état d'avancement du projet FAO/DANIDA

64. Ce projet a été élaboré en 1973, en vue de déterminer les effets probables de l'utilisation de pesticides persistantes pour lutter contre les criquets par les méthodes actuelles, compte tenu de la nécessité de préserver la faune et l'environnement. Un laboratoire qui effectuera des analyses est en cours d'équipement avec du matériel fourni au titre du projet et il sera bientôt prêt.

65. L'expert a fait un certain nombre de voyages sur le terrain pour choisir des sites convenant aux études préliminaires qu'il faudra exécuter sur la remanence avant qu'une surveillance à grande échelle des zones traitées puisse être entreprise. Les conditions dans lesquelles la dieldrine peut se dégrader en milieu désertique ont été soigneusement examinées. Il est apparu que la remanence de la dieldrine en milieu désertique présentait des modalités complexes en raison des facteurs écologiques variables et que deux stades pouvaient être distingués à cet égard : d'abord une persistance de courte durée qui pourrait être due à l'action de deux facteurs principaux - évaporation et photodégradation considérables - peu après l'application; ensuite une persistance de longue durée, avec évaporation et dégradation plus lentes, qui seraient inconstantes et peut-être difficiles à quantifier à cause de la dispersion irrégulière et de l'action du vent qui fait que le sol traité est recouvert par le sable. La situation est différente dans le cas du HCH car il est beaucoup plus volatil que la dieldrine et la photodégradation éventuelle joue un moindre rôle.

66. On étudiera une technique simple et efficace pour extraire la dieldrine, ses photo-isomères et le HCH des sols désertiques traités. (Ces éléments peuvent être plus ou moins faciles à extraire, en particulier des sols dégradés, la meilleure méthode d'extraction consiste, pour certains pesticides, à utiliser un solvant après avoir séché le sol, et pour d'autres à le préhumidifier selon le type de sol). On effectuera des études d'exposition à la lumière solaire afin d'évaluer l'intensité et la vitesse de formation de photo-isomères de la dieldrine et, si celle-ci est appréciable, il faudra établir les conditions analytiques correspondant à la méthode la plus commode de dosage CGL et la plus propre à empêcher les photo-isomères de perturber les dosages de la dieldrine. (On peut normalement effectuer environ 8 injections à l'heure sur le chromatographe pour doser la dieldrine mais les photo-isomères apparaissent beaucoup plus tard que la dieldrine et peuvent masquer les réactions de la dieldrine elle-même lors d'injections ultérieures.)

67. Un site approprié sera choisi à distance raisonnable du laboratoire, pour des pulvérisations expérimentales et un échantillonnage ultérieur. Durant ces essais, les données climatiques seront enregistrées et des parcelles préalablement délimitées seront photographiées périodiquement pour avoir une idée de l'intensité de l'action perturbatrice du vent sur la couche de sol superficielle et du rythme de formation des dunes. On passera ensuite à la surveillance de zones où les opérations de pulvérisation ont été enregistrées dans différents pays.

Fonds de dépôt international 9161 pour la lutte contre le criquet pèlerin

Rapport financier

68. Le Comité a été saisi d'un rapport sur les dépenses encourues durant l'année ayant pris fin le 31 décembre 1974 (Annexe IV).

Budget annuel pour 1976

69. Le Comité a examiné le budget annuel du Fonds de dépôt et il a décidé de le maintenir au niveau approuvé à sa quatorzième session (Annex V), sous réserve que tout virement qui pourrait être nécessaire soit effectué d'un poste à l'autre, sans dépasser le montant total du budget.

Contributions

70. Le Comité a noté avec une certaine préoccupation que certains de ses Etats Membres n'avaient pas payé leur contribution à échéance (Annexe VI) et il a demandé à la FAO d'inviter ces pays à se mettre rapidement en règle, de manière que les activités prévues dans le programme financé par le Fonds de dépôt puissent être exécutées à temps.

Situation des diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

71. La quatrième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et la troisième session de son Comité exécutif se sont tenues à Tunis du 28 au 30 avril et 23 au 25 avril 1975 respectivement.

La Commission a :

- (a) noté avec satisfaction que dans l'ensemble la situation acridienne des Etats Membres et des autres régions est restée sous contrôle. Elle s'est félicitée de la promptitude et de l'efficacité des opérations de lutte conduites dans la région indo-pakistanaise pendant la période juin - août 1974, qui ont aidé à empêcher un nouveau cycle de reproduction pendant les mois d'été. Elle a recommandé une surveillance attentive et permanente des aires de reproduction stratégiques.
- (b) insisté sur la nécessité d'échanges rapides de renseignements entre les pays de sa région et ceux de l'OCLALAV afin que tous les intéressés puissent prendre des mesures immédiates en cas d'aggravation sérieuse de la situation acridienne; et elle a suggéré que de telles circonstances justifieraient des réunions entre les pays directement menacés.
- (c) exprimé un vif intérêt pour la proposition faite par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a suggéré d'entreprendre un projet pour étudier les possibilités d'utilisation de techniques de surveillance continue par satellite dans les prospections des populations de criquets pèlerins et elle est convenue de verser à ce projet une contribution de 10 000 dollars E.U.
- (d) recommandé un relèvement du barème des contributions annuelles versées par les Etats Membres au Fonds de dépôt No. 9169 de la Commission, qui doit entrer en vigueur en 1976, afin de tenir compte des modifications de la situation économique mondiale et de la hausse des coûts des produits de base et des services, ainsi que de la nécessité permanente d'une application efficace de ses programmes pour empêcher les pertes dues au criquet pèlerin.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient

72. La sixième session de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin au Proche-Orient et la cinquième session de son Comité exécutif se sont tenues à Koweït du 30 août au 3 septembre et du 26 au 28 août 1975, respectivement.

La Commission a :

- (a) noté avec satisfaction les mesures prises en temps opportun par ses pays membres et par d'autres organisations nationales et régionales, pour enrayer plusieurs aggravations sérieuses de la situation acridienne sur de petites étendues, et qui ont aidé à maintenir la rémission actuelle des activités du criquet pèlerin.
- (b) recommandé de poursuivre la prospection spéciale des aires stratégiques, notamment celles de la Tihama en Arabie saoudite, et en Oman, afin que le criquet pèlerin puisse être détecté et détruit à temps.
- (c) approuvé le programme de travail et budget pour 1976 et les comptes pour 1974 et a recommandé une augmentation de \$50 000 du budget annuel à payer par les Gouvernements Membres sur la base d'une révision accordée de l'échelle des contributions.

- (d) noté avec satisfaction les remarquables progrès accomplis en tous points dans l'exécution du programme du Projet régional de formation (INT/71/030), conformément au plan d'opérations; et recommandé la prolongation des activités de celui-ci, en raison de son très utile et important concours à la lutte contre le criquet pèlerin et de sa contribution au potentiel général de protection des cultures, ainsi que la nécessité d'initier régulièrement le personnel à l'utilisation des techniques les plus récentes.
- (e) souligné la nécessité de renforcer le programme de recherches sur le terrain, notamment l'étude du comportement des criquets solitaires en fonction des conditions écologiques, et formulé plusieurs recommandations pour stimuler des recherches complémentaires et des échanges de données entre les chercheurs.

Commission de lutte contre le criquet pèlerin dans la partie orientale de son aire de répartition en Asie du Sud-Ouest

73. La dixième session de cette Commission s'est tenue à Rome (Italie) du 11 au 15 novembre 1974. Elle a été précédée, comme à l'accoutumé, d'une réunion de trois jours de son Comité exécutif.

La Commission a :

- (a) noté avec satisfaction que la situation acridienne du sous-continent indo-pakistanaï, qui menaçait de devenir explosive et dangereuse, est entièrement sous contrôle grâce aux vastes et promptes opérations d'enrayement conduites par les organisations nationales de lutte contre le criquet pèlerin.
- (b) signalé la possibilité d'une nouvelle prolifération de populations résiduelles de criquets pèlerins qui pourraient reconstituer des essaims à la suite de bonnes pluies d'hiver-printemps et d'été, et souligné qu'il importe de surveiller efficacement les aires stratégiques.
- (c) recommandé la poursuite de prospections spéciales des aires stratégiques de reproduction du criquet pèlerin.
- (d) suggéré d'entreprendre une étude spéciale des circonstances qui ont déterminé l'apparition d'une grave situation acridienne en 1973-74, pour en éviter le retour à l'avenir.
- (e) fait plusieurs recommandations relatives à des programmes de recherches sur le terrain dans la région.
- (f) insisté sur le rôle capital du fonctionnaire régional FAO dans l'exécution de son programme, notamment en ce qui concerne les questions de coordination des opérations de prospection et de lutte antiacridienne.
- (g) approuvé le programme de travail pour 1975-1979, ainsi que les comptes pour 1973.

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

74. La vingtième session du Conseil de la OLCP-EA s'est tenue à Kampala (Ouganda) les 5 et 6 mai 1975. L'Organisation a continué à rendre d'utiles services aux pays membres, avec son efficacité habituelle, dans le domaine de la lutte antiacridienne et de la protection des plantes en général. Elle a envisagé de renforcer les dispositifs existants de recherche appliquée et le potentiel de lutte contre les infestations en s'efforçant d'obtenir l'assistance d'organisations telles que l'UNEO, la FAO, et l'ODM. La FAO a continué à entretenir de bonnes relations avec l'OLCP-EA dans les domaines d'intérêt commun.

75. Le Conseil avait nommé une commission chargée d'une part d'examiner et d'éliminer toutes les conséquences éventuelles dans les émoluments du personnel, les conditions d'emploi, le régime des pensions, le barème des traitements et le système des indemnités, et, d'autre part, de revoir les mesures de lutte contre les ennemis des cultures et la convention qui vient à expiration. Cette commission, composée de représentants de tous les Etats Membres et de consultants de la FAO, du COPR et de l'OUA, soumettra ses conclusions à l'approbation du Conseil. Le rapport final de la Commission sera approuvé en janvier 1976.

76. L'OLCP-EA était prête à fournir un avion pour pulvérisations, avec un pilote et un mécanicien, au cas où la situation acridienne en Arabie saoudite et dans les pays voisins se détériorerait, elle n'a toutefois pas eu à le faire durant l'exercice 1973/74.

77. L'Organisation est en train d'examiner des demandes de fonds supplémentaires adressées à l'UNEO, à la FAO et à l'OIM (Royaume-Uni) pour remplacer d'urgence du matériel et pour accroître son stock d'insecticides et de pièces de rechange.

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

78. La FAO a continué à entretenir des relations cordiales avec l'OCLALAV dans les domaines d'intérêt mutuels. En plus du petit projet régional FAO/PNUD consacré à la recherche acridienne sur le terrain, la coopération a été élargie à d'autres sphères d'activité connexes, telles que la lutte contre les sauteriaux. Il est proposé de prolonger encore le projet.

79. Le Conseil d'administration de l'OCLALAV s'est réuni récemment et a examiné les mesures de lutte contre le criquet pèlerin, les sauterelles et les autres ennemis des cultures. Il a été décidé que les responsables des services nationaux de protection des plantes devraient se réunir avant la réunion du Conseil d'administration de l'OCLALAV. Le Conseil a aussi souligné la nécessité d'une meilleure collaboration avec les pays du Nord-Ouest de l'Afrique, dans les domaines d'intérêt commun. Etant donnée la grave sécheresse qui règne dans la région, l'OCLALAV aura besoin d'une aide internationale soutenue pour mener à bien ses diverses activités.

80. Le Conseil a remercié les pays et organismes donateurs, et en particulier l'OSRO, pour l'aide apportée aux services nationaux et régionaux de protection des plantes, et exprimé le vif espoir que cette aide se poursuivra. Le Conseil a enfin donné mandat au Comité inter-état de lutte contre la sécheresse (CILSS) en vue d'organiser en septembre 1975 une réunion groupant les chefs des services de protection des plantes des pays membres, les organisations régionales et les représentants des pays donateurs, afin de formuler un plan triennal couvrant les besoins des pays membres en matière de protection des plantes. Cette conférence s'est tenue du 18 au 22 septembre à Ouagadougou.

Assistance aux organisations antiacridiennes

81. Le Comité a été informé qu'il faudrait peut-être aider certaines des organisations régionales à maintenir leur niveau actuel d'efficacité en matière de prospection et de lutte antiacridiennes. Ces organisations pourraient peut-être fournir à la FAO des précisions sur l'assistance dont elles ont besoin, de manière que celle-ci étudie la possibilité d'obtenir une aide de certains pays donateurs.

Fonctionnaires Régionaux

82. Le Comité a été informé des démarches entreprises pour financer les postes des fonctionnaires régionaux à Alger et à Djeddah, en modifiant les fonctions attachées à deux nouveaux postes proposés au titre de la protection des végétaux pour les Bureaux régionaux du Proche-Orient et de l'Afrique, en outre, un poste existant au bureau antiacridien du Siège sera transféré à Téhéran avec adaptation du mandat. Bien que reconnaissant les efforts consentis pour maintenir ces postes dans l'immédiat, le Comité espère que l'arrangement concernant les deux postes à Alger et Djeddah est provisoire et qu'à l'avenir la FAO voudra bien inclure ces postes dans le Programme ordinaire en les couvrant entièrement à la lutte antiacridienne.

Domaine d'activité du DLCC et autres problèmes en matière de protection des plantes

83. Le Comité a examiné la question de l'élargissement du mandat du DLCC, pour inclure d'autres criquets et étendre ses activités à l'échelle mondiale. Après avoir examiné les divers facteurs mis en cause par une telle proposition, le Comité a décidé de maintenir le statu quo.

84. En ce qui concerne divers problèmes généraux de protection des plantes que les pays rencontrent à l'échelon national et/ou régional, la FAO, conformément aux recommandations de la Conférence mondiale de l'alimentation, enverra prochainement aux gouvernements une documentation appropriée en leur demandant de fournir des informations détaillées sur leurs problèmes en matière de protection des plantes et sur leurs besoins à cet égard. A la lumière des informations reçues et compte tenu des décisions qui seront probablement prises à l'échelon ministériel, la FAO préparera un programme coordonné à l'échelon national, régional et international et prendra les dispositions appropriées pour mettre en oeuvre ce programme par l'intermédiaire du secrétariat international proposé, avec les fonds qui seront probablement fournis par les divers pays donateurs intéressés.

Observations générales

85. Le Comité a entendu avec intérêt la déclaration faite par le délégué du Royaume-Uni et a reconnu le besoin urgent d'accorder une aide à diverses organisations nationales et régionales, sous forme de ressources, d'équipement et de fournitures, en vue d'assurer la mise en oeuvre des diverses recommandations formulées par le Comité au sujet des prospections et de la lutte contre le criquet pèlerin.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

86. Le Comité a recommandé que le Directeur général de la FAO convoque la prochaine session du Comité si possible durant la deuxième quinzaine d'octobre 1976 à Rome, à une date qu'il incombera de fixer.

ANNEXE I

MESURES ANTIACRIDIENNES PRISES PAR LES DIVERS PAYS ET ORGANISATIONS
REGIONALES (DE OCTOBRE 1974 A SEPTEMBRE 1975)

LIEU	MOIS ET ANNEE	TYPE D'INFESTATION (ESSAIS, AILES EPARS, LARVES)	ZONE INFESTEE EN KM ²	INSECTICIDE UTILISE			MODE D'APPLICATION (AERIEN OU TERRESTRE)		
				H.C.H. POUDRE EN KGS.	LIQUIDES EN LITRES M.A.L.A. - H.C.H. DIÉLDRINE TEIION ULV	AUTRES (kg)			
<u>Pakistan</u> Kandenwari Watha Dhora Kalaunch Shadi Kaur Phore Shooli Nawan Kot Bijnor	Juin 1975 Juillet 1975 Août 1975	Larves ailes	843	135	-	960	-	Terrestre	
<u>Arabie saoudite</u> Rabigh Badar Yanbou Jeddah Wadi Fatma Jizan Mastura Quinfida Asir Hijaz Umiej	Nov. 1974 Déc. 1974 Jan. 1975 Fév. 1975	Essaims, épars ailes, larves	600	12,750	850	800	5 700 (appâts empois- onnés)	Terrestre	
<u>Soudan</u> Sinkat Haiya Gash El-Hassaneya Tokar Delta	Sept. 1974 Oct. 1974 Nov. 1974 Déc. 1974 Jan. 1975 Fév. 1975 Mars 1975	Essaims, ailes larves	300	100	8,774	2,034	227	122,160 (appâts empois- onnés)	Aérien et terrestre
				2,032					

LIEU	MOIS ET ANNEE	TYPE D'INFESTATION (ESSAIS, AILES EPARS, LARVES)	ZONL INFESTEE EN KM ²	INSECTICIDE UTILISE				MODE D'APPLICATION (AERIEN OU TERRESTRE)	
				H.C.H. POUDRE EN KGS	MALA-THION	LIQUIDES EN LITRES H.C.H.DIÉLDRINE	AUTRES (kg)		
<u>République démocratique populaire du Yémen</u>									
<u>Markha</u>	Sept. 1974	Ailés, larves	600	12,000	-	400	200	-	Terrestre
<u>Rash</u>	Oct. 1975								
<u>Sofra</u>									
<u>Diyaur</u>									
<u>Shaahbainah</u>									
<u>Jhahr-Mustdyie</u>									
<u>Shugraans-Ahwar</u>									
<u>Mali et Niger</u>									
	Déc. 1974	Ailés, larves	-	-	-	300	-	-	Terrestre
<u>Mauritanie</u>									
<u>Aleg</u>	Oct. 1975	Ailés, larves	20.3	-	(non disponible)	-	-	-	Terrestre
<u>Mondjeria</u>	Sept. 1975	Ailés, larves	70	-	-	-	-	-	Terrestre
<u>Boutilimit</u>									
<u>Maroc</u>									
	Déc. 1974	Ailés	30	30,000	-	3,500	-	-	Aérien et terrestre
	Jan. 1975	Ailés	10	-	-	-	-	-	Terrestre
	Juillet 1975	Ailés, larves							
<u>Algérie</u>									
	Juin 1975	Ailés, larves	20	15,000	-	-	-	-	Aérien et terrestre
	Juillet 1975								
<u>Libye</u>									
<u>Korel Gifa</u>	Nov. 1974	Ailés, larves	36	30	-	-	2,350	128,000	Terrestre
<u>Wadi Soff el gine</u>	Mars 1975								
<u>Wadi Zamzem</u>	Juin 1975								
<u>Sokna</u>	Sept. 1975								
			2799.3	72,047	9,624	5,934	4,737	255,860	

PRECISIONS SUR LES DIFFERENTES BOURSES D'ETUDES

<u>Nom du boursier</u>	<u>Discipline</u>	<u>Admission</u>	<u>Dates</u>		<u>Durée</u> (mois)	<u>Pays hébergeant les centres de formation</u>
			<u>Début de stage</u>	<u>Fin de stage</u>		
<u>Afghanistan</u>						
A.R. Sabourry	Ph.D Phytopathologie	27.1.75	27.2.75		36	Punjab Agricultural University, Inde
<u>Algérie</u>						
A. Benkara-Mostefa	Ph.D. Protection des plantes	24.10.74	3.11.74		32	Faculté de Sciences Université Paris-sud Orsay, France
M. Sitouh	Lutte contre le criquet pèlerin	19.9.74	24.10.74		12	OCLALAV, Sénégal Maroc
<u>République arabe d'Egypte</u>						
H.H.H. Metaweh	Dosages biologiques et problèmes posés par les résidus d'insecticides	21.3.75	6.5.75		1	Ethiopie
S.I. Ibrahim	Ph.D. Phytopathologie générale				36	
<u>Bahreïn</u>						
S.S. Al-Alawi	Diplôme universitaire supérieur, protection des plantes	27.5.75	Sept. 75		10	Harpen Adams. Agric. College, Shropshire Royaume-Uni
<u>Dahomey</u>						
P. Houtondji	Nématologie				3	
<u>Ethiopie</u>						
T. Gebre Hiwot	Identification d'insectes		Juillet 75		12	ICIPE, Kenya
A. Wodageneh	M.Sc. Entomologie				24	
<u>Ghana</u>						
G.K.A. Buahin	Lutte intégrée contre les ravageurs				9	ICIPE, Kenya
<u>Inde</u>						
N.M. Pant	Ph.D. Protection des plantes	16.4.75	Oct. 75		36	University College Wales Aberystwyth Royaume-Uni

<u>Nom du boursier</u>	<u>Discipline</u>	<u>Admission</u>	<u>Dates</u>		<u>Durée</u> (mois)	<u>Pays hébergeant les centres de formation</u>
			<u>Début de stage</u>	<u>Fin de stage</u>		
<u>Inde</u>						
S. Chandra	Ph.D. Lutte contre les insectes				36	
<u>Iran</u>						
A. Sadoughi	Aménagement de la Protection des plantes	19.9.74	3.10.74		9	Royaume-uni
M.A. Kaveh	Ph.D. Protection des céréales	28.5.75	Août 75		36	Faculté des Sciences Université Paris-Sud Orsay, France
<u>Irak</u>						
M.S.A. Al-Momen	M.Sc. Protection des cultures (Lutte contre le ravageur du palmier)				24	
A.I. Sheet	Ravageurs des arbres fruitiers				11	Royaume-uni
A.H. Awan	Nématologie				12	Royaume-uni
<u>Jordanie</u>						
A.S.M.S. Khasawneh	M.Sc. Protection des plantes et lutte contre le criquet pèlerin				12	
<u>Liban</u>						
M. Mawlawi	Protection des plantes				3	République fédérale d'Allemagne
M.W. Hijazi	Protection des plantes				3	République fédérale d'Allemagne
<u>Libye</u>						
A.A. Kadoora	Contrôle phyto-sanitaire	26.2.75	28.3.75		5	République arabe d'Egypte
F.M. Karrah	Protection des plantes				3	Royaume-uni
<u>Pakistan</u>						
M. Akhtar	Ph.D. Entomologie écologie et comportement du criquet pèlerin	18.9.74	27.10.74		36	Université de York Royaume-uni
S.U. Siddiqui	M.Phil. Entomologie écologie et comportement du criquet pèlerin				12	

<u>Nom du boursier</u>	<u>Discipline</u>	<u>Admission</u>	<u>Dates</u>		<u>Durée</u> (mois)	<u>Pays hôtebergeant les</u> <u>centre de formations</u>
			<u>Début de</u> <u>stage</u>	<u>Fin de</u> <u>stage</u>		
<u>Arabie saoudite</u>						
A.M. Swait	Lutte contre les ennemis des cultures (criquet pèlerin)				1	République arabe d'Egypte
A.A. Asaad	Lutte contre les ravageurs des cultures (criquet pèlerin)				1	République arabe d'Egypte
A.M.A. Al-Halwani	M.Sc. Protection générale des plantes				24	
<u>Syrie</u>						
A.A. Mahmoud	Planification des campagnes de lutte les ravageurs des culture	2.12.74	22.4.75		2	République fédérale d'Allemagne
<u>Tunisie</u>						
C. Bouraoui	Lutte contre les ravageurs	10.1.75	3.3.75		4	France

LISTE DES DOCUMENTS PUBLIES AYANT TRAIT AUX ACTIVITES DU PROJET FAO/SIDA

- (i) Letter to the Editor (resuitability of synthetic pyrethroids for locust control). R.D. MacCuaig (1974) PANS 20 (1) 161-163.
- (ii) Pesticide residues in Ethiopia, R.D. MacCuaig (1974) In. Proceedings 4th Annual Research Seminar, 24 to 26 October, 1973. Institute of Agricultural Research, Addis Ababa, Ethiopia.
- (iii) The FAO/SIDA project "Study of alternative insecticides for locust control" R.D. MacCuaig (1974) Technical Series of Reports from the Desert Locust Field Research Stations, No. AGP/DL/TS/14, FAO, Rome, February 1974.
- (iv) Deposits on sheep and vegetation following exhaust nozzle spraying. R.D. MacCuaig (1974) Technical Series of Reports from the Desert Locust Field Research Stations, No. AGP/DL/TS/15, FAO, Rome, June 1974.
- (v) Exposure of domestic animals to pesticide sprays of possible use for locust control. R.D. MacCuaig (1974). (Paper given at the 3rd International Congress of Pesticide Chemistry, Helsinki, July 1974) to be published in Environmental Quality and Safety.
- (vi) Occurrence and movements of pesticide residues in Ethiopia. R.D. MacCuaig (1974). (Paper given at the 3rd International Congress of Pesticide Chemistry, Helsinki, July 1974) to be published in Environmental Quality and Safety.
- (vii) An unexpected case of dieldrin poisoning in goats. R.D. MacCuaig. Technical Series of Reports from the Desert Locust Field Research Stations - sous presse.
- (viii) Radiometric estimation of blood cholinesterase levels in domestic animals. R.D. MacCuaig. Int. J. Appl. Radiation and Isotopes, sous presse.
- (ix) The detection of insecticides in animals and man. R.D. MacCuaig. (Paper given at the 5th Annual Research Seminar of the Institute of Agricultural Research, 30 October to 1 November 1974, Ethiopia).
- (x) Insecticide Index, 1974 Supplement. R.D. MacCuaig, AGPP:MISC/17, FAO, Rome, 1975.

Rapports techniques de l'OLCP-EA:

- No. 57 A trial with fenitrothion sprayed against cotton pests at Golgota farm near Metahara, Ethiopia. R.D. MacCuaig & Abreha Teole, January 1973.
- No. 58 Copulatory potential of desert locust males. R.D. MacCuaig & Gezachew Sahle, July 1973.
- No. 59 Laboratory tests of alternative insecticides for use in locust baits: (1) BHC. R.D. MacCuaig & Gezachew Sahle, November 1973.
- No. 60 Laboratory tests of alternative insecticides for use in locust baits: (2) cyanophos, fenitrothion and phoxim. R.D. MacCuaig & Gezachew Sahle, March 1974.
- No. 61 An examination of DLCO insecticide stocks in Kenya and Tanzania. J.L. Amisi & Gezachew Sahle, March 1974.
- No. 62 The toxicity of some insecticides to fifth instar and adult desert locusts: R.D. MacCuaig & Amare Beiene, November 1974.
- No. 63 Radiometric Estimation of Blood Cholinesterase levels in Domestic Animals. R.D. MacCuaig. (Version légèrement différente du texte présenté dans Int. J. Appl. Radiation and Isotopes).

ANNEXE IVBU 6/3 TF 9161.00 - LUTTE INTERNATIONALE CONTRE LE CRICQUET PELERINEtat des comptes au 31 décembre 1974
(en dollars E.-U.)Recettes

Solde au 1er janvier 1974		276,895.15
Transféré à TF 9462 (Projet de formation)		<u>125,000.00</u>
Recettes en 1974	87,828.48	151,895.15
Intérêts crédités	<u>5,050.67</u>	<u>92,879.15</u>
		244,774.30

A retrancher :Décaissements 1974

10. Personnel	2,965.73
20. Voyages officiels	8,671.92
30. Services contractuels	432.58
40. Dépenses générales de fonctionnement	6,786.68
50. Fournitures et matériel	2,760.70
60. Mobilier et équipement	9,376.37
70. Acquisition et amélioration des locaux	-
80. Bourses d'étude, subventions et contributions	<u>5,303.72</u>
	36,297.70
90. Coût de la desserte du projet 14%	<u>5,081.67</u>

Solde au 31 décembre 1974

41,379.37203,394.93

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161 - LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERINBUDGET ANNUEL A PARTIR DU 1er JUILLET 1971

<u>Code</u>		<u>\$ E.-U.</u>
10	<u>Personnel</u>	
	Projets de recherche, conférenciers, visites d'experts-conseils, rédacteurs techniques, etc.	10,000
20	<u>Voyages officiels</u>	
	Projets de recherche, visites d'experts-conseils	15,000
30	<u>Services contractuels</u>	
	Projets de recherche, publications et divers	30,000
50	<u>Fournitures fongibles</u>	
	Matériel de recherche	4,100
60	<u>Equipement</u>	
	Equipement de recherche et de démonstration	5,000
80	<u>Bourses d'étude et formation</u>	5,000
90	Coût de la desserte des projets (environ) 14%	9,674
	Solde non engagé	<u>80,916</u>

ANNEXE VI

FONDS DE DEPOT INTERNATIONAL 9161.00 - LUTTE CONTRE LE CRIQUET PELERINContributions à recouvrer au 30 septembre 1975

	<u>1969-72</u>	<u>1972-73</u>	<u>1973-74</u>	<u>1974-75</u>	<u>1975-76</u>	<u>Total dû au 30.9.1975</u>
Afghanistan	-	-	-	-	1,910.00	1,910.00
Algérie	-	-	-	-	2,580.00	2,580.00
Bahrein	-	-	-	-	720.00	720.00
Tchad	-	1,200.22	1,800.00	1,800.00	1,800.00	6,600.22
Egypte	-	-	-	3,920.00	3,920.00	7,840.00
France (Territoire des Afars et des Issas)	-	-	-	-	420.00	420.00
Ghana	-	-	126.48	1,950.00	1,950.00	4,026.48
Inde	-	-	-	-	10,000.00	10,000.00
Iran	-	-	-	-	3,690.00	3,690.00
Jordanie	-	-	-	-	1,730.00	1,730.00
Kenya	-	-	-	-	1,800.00	1,800.00
Koweït	-	-	-	-	420.00	420.00
Liban	-	-	-	-	1,350.00	1,350.00
Mali	5,400.00	1,800.00	1,800.00	1,800.00	1,800.00	12,600.00
Mauritanie	-	-	-	-	1,720.00	1,720.00
Maroc	-	-	-	(404.24)	2,990.00	2,585.76
Niger	-	-	-	30.37	1,800.00	1,830.37
Nigeria	-	-	3,650.00	3,650.00	3,650.00	10,950.00
Oman	-	830.00	830.00	830.00	830.00	3,320.00
Pakistan	-	-	-	-	5,860.00	5,860.00
Qatar	-	-	-	-	830.00	830.00
Arabie saoudite	-	-	-	-	1,830.00	1,830.00
Sénégal	-	-	-	-	(434.61)	(434.61)
Sierra Leone	-	(265.03)	358.00	358.00	358.00	808.97
République Somalie	-	-	-	(151.57)	1,450.00	1,298.43
Espagne	-	-	-	-	2,400.00	2,400.00
Soudan	-	-	-	2,250.00	2,250.00	4,500.00
Rép. arabe syrienne	-	-	-	2,010.00	2,010.00	4,020.00
Tunisie	-	-	22.56	1,990.00	1,990.00	4,002.56
Ouganda	-	-	-	(2,100.00)	1,650.00	(450.00)
Emirats arabes unis	-	-	-	-	5,500.00	5,500.00
Yémen, Rép. arabe du	5,520.00	1,840.00	1,840.00	840.00	1,840.00	11,880.00
Yémen, Rép. dem. pop. du	240.00	120.00	120.00	120.00	120.00	720.00
	<u>11,160.00</u>	<u>5,525.19</u>	<u>10,547.04</u>	<u>18,892.56</u>	<u>72,733.39</u>	<u>118,858.18</u>

LISTE DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

- AGP:LCC/75/1 - Ordre du jour
- AGP:LCC/75/2 - Situation acridienne d'octobre 1974 à septembre 1975
- AGP:LCC/75/3 - Mesures antiacridiennes prises par les divers pays et organisations régionales (d'octobre 1974 à septembre 1975)
- AGP:LCC/75/4 - Etude sur la recrudescence du criquet pèlerin dans les aires de reproduction estivale indo-pakistanaïses en 1973-74 - Causes possibles et effets des opérations de lutte
- AGP:LCC/75/5 - Rapport sur l'état d'avancement du projet de formation (novembre 1974 à juillet 1975)
- AGP:LCC/75/6 - Rapport sur l'état d'avancement du projet FAO/SIDA
- AGP:LCC/75/7 - Contrôle des résidus de pesticides dans les secteurs traités par pulvérisation pour lutter contre le criquet pèlerin - origine du projet et activités jusqu'en juin 1975
Projet FAO/DANIDA
- AGP:LCC/75/8 - Fonds de dépôt international 9161 pour la lutte contre le criquet pèlerin
- AGP:LCC/75/9 - Situation des diverses organisations régionales de lutte contre le criquet pèlerin
- AGP:LCC/75/10 - Rapport de l'examen a moyen terme du projet inter-régional de formation à la lutte contre les ennemis des cultures et plus spécialement à la lutte contre le criquet pèlerin et aux recherches sur cet acridien
- AGP:LCC/75/11 - Extension des activités du Comité de lutte contre le criquet pèlerin
- AGP:LCC/75/12 - Rapport de la Consultation des Experts sur l'Application des Satellites pour Amélioration des Techniques de Surveillance et Contrôle Acridiens